



Stanstead

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DU COMTÉ DE MEMPHRÉMAGOG
VILLE DE STANSTEAD

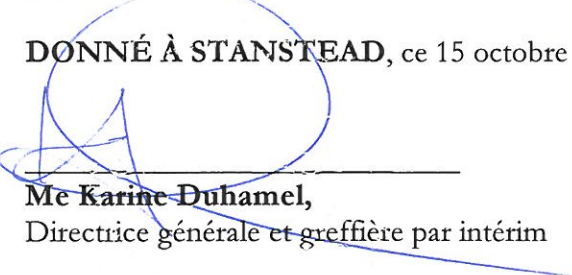
**AVIS PUBLIC
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE**

Prenez avis qu'un requérant a déposé une demande de dérogation mineure portant le numéro 2018-07, laquelle concerne le lot 5 076 075 de la circonscription foncière de Stanstead, cadastre du Québec situé au 3, rue Terrill.

La demande consiste à autoriser une marge avant de 8,1 mètres pour le bâtiment principal alors que l'article 5.6 intitulé « Usages, constructions et normes d'implantation par zone » du règlement de zonage n° 2012-URB-02 exige que la marge avant minimale soit de 9,1 mètres.

Toute personne s'opposant à la demande de dérogation mineure pourra se faire entendre lors de la séance du conseil du 5 novembre 2018, à 19 heures au 425, rue Dufferin, à Stanstead.

DONNÉ À STANSTEAD, ce 15 octobre 2018.



Me Karine Duhamel,
Directrice générale et greffière par intérim